

**Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)**

\*\*\*

**Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;**  
**Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;**

Attendu que l'immeuble sis 39, Hauptstrooss à Hupperdange se caractérise comme suit :

La ferme (GEN) sise 39, Hauptstrooss à Hupperdange se compose d'une maison d'habitation, prolongée vers la gauche, dans le même alignement et sous une même toiture, par des annexes agricoles abritant granges et étables (TYP). D'autres annexes, plus récentes sont encore adossées plus à gauche et à l'arrière. Les bâtiments sont implantés près du croisement du CR339 et CR339a.

La carte de Ferraris (1771-1778)<sup>1</sup> semble indiquer à cet endroit un potager d'une maison voisine. Les immeubles inscrits sur le premier plan cadastral de 1824<sup>2</sup> sont probablement la maison et les annexes toujours en place de nos jours, vu que le plan masse est resté le même. Les bases de l'immeubles remontent donc à la fin du XVIII<sup>e</sup> / début XIX<sup>e</sup> siècle. Divers éléments historiques à l'intérieur correspondent à cette datation.

La façade principale présente trois travées d'ouvertures, disposées de manière régulière. Les baies sont rectangulaires et sans encadrements mais avec une simple tablette d'appui. Au rez-de-chaussée les ouvertures sont plus larges, presque carrées, typique l'époque de la reconstruction de l'après-guerre. La division de ces châssis en bois en trois parties est également un élément caractéristique de cette période (AUT / PDR /EVO). Sous la fenêtre de droite se trouve la descente de cave. L'entrée a été déplacée en arrière, de façon à créer un petit porche, probablement à la même époque que le reste de la reconfiguration de la façade principale.

Le pignon droit présente trois baies de taille plutôt réduite, disposées de manière irrégulière. Ces ouvertures ont des encadrements historisants en pierre naturelle avec des arcs segmentaires et des chanfreins. La façade postérieure présente seulement deux ouvertures, identiques à celles du pignon droit. La maison est surmontée d'une toiture à deux pans avec une croupe. Tandis que le pan arrière et la croupe sont couverts avec des ardoises, le pan donnant sur la rue est couvert par des tôles imitant les tuiles.

À l'intérieur, la maison a conservé sa structure bâtie (divisions horizontales et verticales en pierres régionales et en bois, fumoir « Haascht », charpente, cave voûtée) et divers éléments historiques tels que le carrelage en damier dans la cuisine, des revêtements de sol en bois dans le salon et dans les pièces à l'étage, des portes avec chambranles en bois, une armoire encastrée « Takeschaf » dont les portes ne sont malheureusement plus en place (AUT/PDR/TLP). L'accès à la cave voûtée qui se trouve

---

<sup>1</sup> Administration du cadastre et de la topographie du Grand-Duché de Luxembourg, *Carte Ferraris, 239 Dasbourg, 1771-1778*.

<sup>2</sup> Administration du cadastre et de la topographie du Grand-Duché de Luxembourg, *Premier plan cadastral « Urkadaster », Heinerscheid F1, 1824*.

sous le salon se fait également à l'intérieur de la maison. En effet, un grand escalier en pierre prend son départ dans une pièce située derrière la cuisine, donnant également accès aux annexes.

Les annexes présentent en façade principale des ouvertures correspondantes aux diverses fonctions, tels que l'accès et éclairage des étables et l'accès à la grange. Comme la maison d'habitation les baies ne présentent pas d'encadrements en pierre naturelle. Les fenêtres ont des châssis et des divisons assez fins en métal ce qui est, comme pour la maison, typique de l'architecture de la moitié du XXe siècle (PDR/EVO). Les hangars plus récents, composés de charpentes et de tôles prolongent davantage les anciens immeubles et les encerclent sur une partie à l'arrière. Ces constructions ne présentent pas de valeur architecturale.

La ferme est un élément de l'histoire locale et un témoin du développement de l'architecture traditionnelle (rurale). En effet, à l'intérieur la maison garde en grande partie son authenticité de sa période de construction, tandis qu'à l'extérieur elle témoigne, également de manière authentique, d'une phase de transformation qui fait désormais partie de l'histoire matérielle des immeubles. Il s'agit d'un exemplaire de taille plutôt modeste, témoignant de l'histoire de l'agriculture et de l'histoire sociale. Ainsi, l'ensemble présente au point de vue historique, architectural et esthétique un intérêt public à être conservé.

Critères remplis : authenticité (AUT), genre (GEN), typologie (TYP), période de réalisation (PDR), typicité du lieu ou du paysage (TLP), évolution et développement des objets et sites (EVO).

**La COSIMO émet avec 6 voix pour et 4 voix contre un avis favorable pour un classement en tant que monument national de l'immeuble sis 39, Hauptstrooss à Hupperdange (nos cadastral 111/2758). 1 membre s'exprime en faveur d'une inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments nationaux et 2 membres s'abstiennent.**

Présent(e)s : Christina Mayer, John Voncken, Matthias Paulke, Mathias Fritsch, Michel Pauly, Max von Roesgen, Christine Muller, Marc Schoellen, Nico Steinmetz, Sala Makumbundu, Jean Leyder, Anne Greiveldinger, Claude Schuman.

Luxembourg, le 16 juin 2021